

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2024

Délib.2024 – 18

**Date de la
convocation**

8 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze novembre à quinze heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.

**Nombre de
membres**

En exercice : 17
Présents : 11
Votants : 11

Membres présents : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme TORRENT Michèle, Mme RAMIS Monique, Mme KIMPE Astride, Mme THILMONT Alicia, Mme GIRARDIN Jeanine, Mme GUERRIER Annie.

Membres absents excusés : M. COSTE Michel, M. VILA PASOLA Marti, Mme BENARD Gisèle, Mme DADA Françoise,

Membre absent : Mme CECCALDI Eveline, M. MAITRE Claude.

Votes

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Date d'affichage

**Date de
publication et de
mise en ligne**

Objet : Finances – Budget primitif 2024 – Décision modificative n° 1 – Provisionnement d'une créance

Madame Brigitte BARANOFF, Vice-Présidente, expose au conseil que Madame Sandrine HAAZ, Responsable du Service de Gestion Comptable de CERET, a informé le CCAS que suite au non-paiement d'une téléalarme (titre de recette n° 105 d'un montant de 33 € sur l'exercice 2022), il convient d'émettre un mandat de provision correspondant à 15 % du montant, soit 4.95 €.

Afin de pouvoir procéder au mandatement de cette provision sur l'article 6817, Madame Brigitte BARANOFF propose au conseil d'administration d'adopter la décision modificative n°1 suivante du budget primitif de l'exercice 2024 :

Virement de crédits sur la section de fonctionnement :

011-60632 – fournitures de petit équipement	- 5 €
68 – 6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 5 €

Le conseil d'administration,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le budget primitif de l'exercice voté le 2 avril 2024 s'élevant à 267 220 € en section de fonctionnement et 13 382.19 € en section d'investissement, soit un montant total du budget de 280 602.19 € ;

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

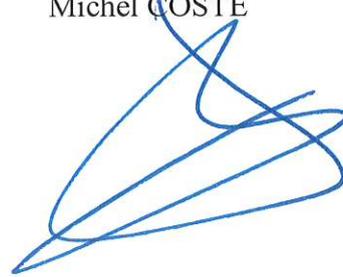
- D'adopter la décision modificative n° 1 ci-dessus proposée et précise que le montant du budget reste inchangé en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour expédition conforme

Le Président du CCAS
Michel COSTE

C.C.A.S.
Ville de Céret
Tél. 04 68 87 57 94



REÇU LE :
26 NOV. 2024
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET